



Bureau du Conseil d'administration du 12 novembre 2024

Délibération n° 2024 – 07 – BUR

Attribution de subventions

Le Bureau, délégué par le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, modifié par arrêté préfectoral n°05-2022-11-21-00001 du 21 novembre 2022, portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Écrins,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Vu le rapport présenté par le Directeur,

Décide :

- d'attribuer les subventions telles que présentées en séance,
- de modifier le taux appliqué au montant des dépenses, pour l'octroi de la subvention 3-581-SUB attribuée à la commune d'Ornon, le montant de la subvention restant inchangé,
- d'autoriser le directeur, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes et les avenants éventuels.

Le Président
du Conseil d'Administration,

Arnaud MURGIA

Le Directeur,

Ludovic SCHULTZ

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 5

Nombre de pouvoirs : /

Nombre de suffrages exprimés : 5

Votes :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Demandes de subventions du Bureau du Conseil d'Administration du 12 novembre 2024

Dossiers proposés à l'examen du Bureau du CA – 12 novembre 2024										
Code opération	Maire d'ouvrage	Titre	Territoires	Charte du territoire du Parc national des Ecrins	Plan de financement	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux
4-1-SUB-633	V.I.V.I.D	Laboratoire Artistique - La Montagne infinie	Oisans-Valbonnais	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Parc national des Ecrins - 17,10% - 3000 € ; Communauté de communes de l'Oisans - 2,8% - 500 € ; Département 38 - 14,25% - 2500 € ; Dons / Mécénat - 2,8% - 500 € ; Vente de publications - 8,55% - 1500 € ; Autofinancement - 54,38% - 9538,25 €	17 538,25 €	17 538,25 €	3 000,00 €	3 000,00 €	17,11 %
4-1-SUB-650	Association La belle échappée audiovisuelle	Podcast histoires naturalistes, à l'écoute des passionnés de nature	Parc national des Ecrins	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Parc national des Ecrins - 10% - 2635 € ; Parrainages de Structures naturalistes francophones - 17,1% - 4500 € ; Ministère de la culture création Podcast - 19% - 5000 € ; Sponsor parainages (post-read) - 37,9% - 10000 € ; Aides diverses crowdfunding - 7,6% - 2000 € ; Autofinancement - 8,4% - 2216 €	26 351,00 €	26 351,00 €	2 635,00 €	2 635,00 €	10,00 %
4-1-SUB-653	Villard-Reymond Renouveau	Festival Par Monts et Par Moirs 2025	Villard-Reymond	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	Parc national des Ecrins - 800 € - 17% ; Communauté de communes de l'Oisans - 1600 € - 34% ; Conseil départemental de l'Isère - 1000 € - 21% ; Participation festivités 600 € - 13% ; Autofinancement - 700 € - 15%	4 700,00 €	4 700,00 €	800,00 €	800,00 €	17,02 %
4-1-SUB-648	Cultures Eco Actives	Relating Forests	Parc national des Ecrins	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Parc national des Ecrins - 3838 € - 25% ; Union européenne - 68% - 10516 € ; Autofinancement - 1000 € - 7% ;	15 354,00 €	15 354,00 €	3 838,00 €	3 838,00 €	25,00 %
4-1-SUB-652	Corentin ESMIEU	Edition d'un beau livre sur le loup : la reconquête	Parc national des Ecrins	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public	Parc national des Ecrins - 16,75 % - 3 000 € ; Souscriptions - 80,95 % - 14 500 € ; Autofinancement (avance et apport) - 2,3 % - 412 €	17 912,00 €	17 912,00 €	3 400,00 €	3 000,00 €	16,75 %
4-1-SUB-646	Communauté de communes Champsaur Valgaudemar	Protection provisoire de la couverture en chaume du moulin de Villard-Loubière	Villard-Loubière	2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local	Parc national des Ecrins - 10% - 625 € ; Département des Hautes-Alpes - 50% - 3125 € ; DRAC - 20% - 1250 € - Autofinancement - 20 % - 1250 €	6 250,00 €	6 250,00 €	625,00 €	625,00 €	10,00 %
4-1-SUB-651	Valloirfrey	Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne usine hydroélectrique à La Chapl	Parc national des Ecrins	2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local	Parc national des Ecrins - 6 750 € - 50 % ; Département - 4 050 € - 30 % ; Autofinancement - 2 700 € - 20 %	13 500,00 €	13 500,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	50,00 %
4-1-SUB-645	Sébastien Constant	Edition du 1er topo-guide en ANGLAIS sur les cascades de glace dans les Ecrins	L'Argentière-la-Bessée ; Champcella ; Freissinières ; Valloise-Pelvoux ; Puy-Saint-Vincent ; Le Montet-les-Bains ; Châteaufort-les-Alpes ; Saint-Clement-sur-Durance ; Puy-Sanières ; Puy-Saint-Eusebe ; Embun ; Realion	4.1.3. Inclure les adeptes des activités de nature à des comportements respectueux de l'environnement	Parc national des Ecrins - 2035 € - 18,35% ; Au vieux campeur - 500 € - 3% ; Droits d'auteur - 6000 € - 36,27% ; Autofinancement - 7009 € - 42,37% ;	16 544,00 €	16 544,00 €	3 035,00 €	1 500,00 €	18,35 %
Total						118 149,25 €	118 149,25 €	24 083,00 €	22 148,00 €	

Modification subvention 2023									
34-SUB-581	Commune d'Oron	2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local	Mise en sécurité et restauration du clocher de l'Eglise Saint Martin - Oron	passage de 3,03 % à 3,23 %	Modification du taux de subvention et du montant des dépenses subventionnables		310 072,28 €	10 000,00 €	10 000,00 € 3,23 %